

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

**Délibération n° :**

DL33/2023

**Objet :**

Approbation du mandat  
spécial relatif au  
déplacement des élus

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE  
CONVOCAATION**

Le 23/06/2023

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 28

**Délibération n°DL33/2023**  
**Approbation du mandat spécial relatif aux déplacements des élus**

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-14 relatif aux conditions d'exercice des mandats des membres des conseils et comités,

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1<sup>er</sup> juin 2016,

**Vu** le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM de participer aux 17<sup>èmes</sup> Assises des déchets qui auront lieu les 27 et 28 septembre 2023 à Nantes,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM, en tant qu'adhérent au Cercle National du Recyclage (CNR), de participer à son Assemblée générale qui se déroulera les 4 et 5 octobre 2023 à Capbreton,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM de participer au salon de Pollutec, du 10 au 13 octobre 2023, à Lyon, pour la qualité de l'information technique et les échanges professionnels sur la gestion des déchets,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM de participer au 37<sup>ème</sup> Congrès d'Amorce qui se déroulera à Toulon du 18 au 20 octobre 2023, réseau national des territoires engagés dans la transition écologique,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le mandat spécial visant la prise en charge par le SIOM de la Vallée de Chevreuse des frais d'hébergement, de transports et de restauration réellement engagés inhérents à ces déplacements dans la limite d'un crédit global de 4 000 €.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023 secteur public, section de fonctionnement, chapitre 65.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023  
Affichée le : - 4 JUIL. 2023

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL33_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Approbation du mandat spécial relatif aux déplacements des élus
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL33_2023-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230704-DL33_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1012
<i>nom original:</i>		
DL 33 2023.pdf	application/pdf	342251
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20230704-DL33_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	342251
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 33 2023.pdf	application/pdf	75384
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL33_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	75384

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h38min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h40min12s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 15h40min30s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 15h46min53s	Recu par le MIAT le 2023-07-04